ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soldes

Question au Gouvernement n° 912

Texte de la question

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DES SOLDES

M. le président. La parole est à M. Didier Gonzales, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Didier Gonzales. Madame la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, les soldes d'hiver, particulièrement attendus en cette période de crise, sont effectifs depuis ce matin dans toute la France.

M. Jean-Pierre Brard. C'est le Gouvernement qui est en solde !

M. Didier Gonzales. La réforme votée récemment par le Parlement porte de nouveaux objectifs : simplifier le système dans un contexte de concurrence loyale entre les commerçants, faire bénéficier le consommateur de soldes et de promotions plus nombreux tout au long de l'année et permettre au commerçant de mettre en place, sans risque juridique, des opérations qui dynamisent ses ventes et écoulent ses stocks. À la clé, ce sont donc d'importants rabais dans les boutiques comme sur Internet.

Alors que les soldes dureront jusqu'au 10 février, les commerçants promettent dès le premier jour des réductions qui vont de 30 % à 50 %, certains sites Internet allant au-delà en vue d'écouler les invendus accumulés ces derniers mois en raison d'une conjoncture morose.

Dans la Meuse et la Moselle, ainsi qu'en Meurthe-et-Moselle, où les soldes ont commencé vendredi 2 janvier, les commerçants évoquent un démarrage très positif.

L'année 2008 ayant été très difficile pour le commerce en général, ces soldes arrivent donc au bon moment. Madame la ministre, pouvez-vous nous éclairer sur le sujet et nous confirmer les effets escomptés de cette réforme pour les consommateurs ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.* Monsieur le député, en votant la loi de modernisation de l'économie, le Parlement a fait oeuvre utile. En effet, loin de vous contenter de toiletter le régime des soldes, vous lui avez véritablement taillé un nouveau costume en droit français.

M. Jean-Pierre Brard. Quel esprit d'à-propos !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie.* C'est ainsi que vous avez réduit la période des soldes de six à cinq semaines, tout en introduisant deux périodes flottantes d'une semaine chacune qui permettent aux commerçants de déterminer le moment où ils désirent pratiquer des soldes. Luc Chatel, Hervé Novelli et moi-même nous sommes rendus ce matin à huit heures dans des grands magasins pour vérifier si les soldes rencontraient le succès escompté. *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)* Nous avons pu tout d'abord constater que les soldes sont pratiqués largement, les rabais allant de 50 % à 70 %, et portent sur des gammes de produits beaucoup plus importantes.

M. Jean-Pierre Kucheida. En tout cas, il n'y a pas de soldes sur les prix du gaz et de l'électricité !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie.* Nous avons pu également constater que de très nombreux consommateurs se bousculaient pour pratiquer les soldes. *(Exclamations sur les bancs du groupe GDR.)*

La liberté et la flexibilité, que vous avez introduites, ainsi que la clarification du régime des soldes et l'instauration de nouveaux concepts autorisant les promotions sans descendre en dessous du prix d'achat, permettent donc à un grand nombre de nos concitoyens de mieux acheter dans une période plus propice à leur pouvoir d'achat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QG912

Données clés

Auteur : M. Didier Gonzales
Circonscription : Val-de-Marne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 912
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 janvier 2009
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 janvier 2009